

#forêt
~~pou~~belle

VU
EN FORÊT

LE DÉPÔT SAUVAGE DES DÉCHETS PEUT ÊTRE PUNI D'UNE
AMENDE ALLANT JUSQU'À 4 000 €

Renseignements pratiques sur www.smictom-fontainebleau.fr

0800 133 895 APPEL GRATUIT
DEPUIS UN POSTE FIXE

